



RESEAU DE LA COORDINATION DE LA
DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE
(RCDTI)

COLLECTIF POUR LA VERITE DES URNES
TOGO-DIASPORA
(CVU-TOGO-DIASPORA)



LE TOGO FALSIFIE LA DÉMOCRATIE ET LE PANAFRICANISME : Un « faux » Congrès Panafricain pour légitimer un système autocratique et liberticide

Avec en annexe :

PÉTITION INTERNATIONALE POUR LA LIBÉRATION IMMÉDIATE DES PRISONNIERS POLITIQUES AU TOGO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT DU 13 DÉCEMBRE 2025

RESEAU DE LA COORDINATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE (RCDTI) ET
COLLECTIF POUR LA VÉRITÉ DES URNES - TOGO - DIASPORA (CVU-TOGO-DIASPORA)

Contact : info@cvu-togo-diaspora.org qui transmettra.

INTRODUCTION : NUL NE POURRA DIRE QU'IL NE SAVAIT PAS CE QUI SE PASSE AU TOGO

Nul ne peut dire qu'il ne sait pas que le Togo vit sous un système politique et économique marqué par la cooptation des élites et la privatisation de l'État au profit d'une garde prétorienne clanique et comprador, destinée à empêcher toute préparation de l'après-Gnassingbé.

Dans ce contexte, le pouvoir instrumentalise le panafricanisme en le révisant profondément, transformant ce référentiel idéologique en un simple artifice de légitimation d'une autocratie parlementaire fortement contestée par le Peuple togolais. Cette manipulation contribue à accentuer l'aliénation totale du Peuple togolais, conséquence de la gouvernance du système Gnassingbé (fils) depuis 2005, nourrie par la peur, la corruption, la délation, l'autocensure et la perte de confiance.

Face à cette dérive, il est urgent de questionner les caractéristiques de l'instrumentalisation du panafricanisme, d'interpeller les élites qui participent à la conférence panafricaine organisée par le régime et de proposer des recommandations pour une transition politique inclusive et constructive.

Enfin, alors qu'ils sont en grève de la faim illimitée (plus de 35 jours déjà), des prisonniers politiques, des acteurs directement impliqués dans la défense des droits humains au Togo et la libération du Peuple togolais du joug du système Gnassingbé, ont lancé une pétition internationale pour la libération immédiate des prisonniers politiques que RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA reproduisent à la fin du présent communiqué pour accroître sa visibilité par une diffusion élargie.

Tout soutien à cette pétition s'impose comme un acte de solidarité et de résistance et de libération sans conditions des prisonniers politiques du système Gnassingbé. Leur seul et unique tort est d'avoir défendu directement et indirectement la liberté, la liberté d'expression et le droit à l'autodétermination du Peuple togolais. Le Peuple ne peut rester insensible. Le Peuple ne peut rester insensible. La possibilité d'un après-système Faure Gnassingbé doit s'enraciner dans l'esprit de chacun des citoyens qui veulent libérer le Togo et son Peuple d'un système dictatorial qui ne fait jamais le bilan de ses actes illégaux et anticonstitutionnels. La lutte pour la libération des prisonniers politiques s'inscrit dans cet esprit.

1. LA COOPTATION DES ÉLITES POUR LÉGITIMER L'AUTOCRATIE ET LÉGALITÉ DE LA RÉSISTANCE POPULAIRE

Les régimes autocratiques en Afrique, au Togo en particulier, falsifient la vérité des urnes, la vérité des comptes publics, détournent le pouvoir à leur bénéfice exclusif, annihilent, de fait, la vie démocratique. Les dirigeants



occidentaux qui, en arrière-plan, sont à la manœuvre pour le maintien du *statu quo* qui favorise leurs intérêts, font silence (coupable) ou plaident l'innocence lorsque le système autocratique et anti-démocratique les arrange. A ce titre, ils finissent par ne plus faire partie de la solution mais deviennent le problème aux yeux du Peuple africain, qui ne se prive pas de le faire savoir massivement, de manière intempestive et raisonnée.

Au Togo, le pays est dominé par un régime qui a bafoué la Constitution adoptée par le Peuple en 1992 et a fini par l'abolir dans des conditions d'irrégularités formelles et d'irrégularités substantielles. Ces irrégularités ont été mises en exergue et portées devant une juridiction, en l'occurrence la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et font l'objet d'un procès intenté par RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA.

- La nouveauté de la gouvernance de Faure Gnassingbé -un Président en procès pour illégalité et anticonstitutionnalité auprès de la Cour de justice de la CEDEAO-, consiste, en plus de la falsification de la vérité des urnes, à éliminer des possibles candidats alternatifs, à détourner et dérouter le panafricanisme de ses fondements en s'appuyant sur des méthodes iniques et unilatérales pour légitimer le pouvoir du système politique Gnassingbé à savoir :
- la répression des libertés et l'embastillement sans procès des démocrates qualifiés d'opposants, dont 37 sont actuellement en grève de la faim depuis plus de 35 jours ;
- l'interdiction des manifestations populaires et la répression des manifestants au lieu de les encadrer pour assurer leur sécurité ;
- le musèlement de la population par la censure des propositions alternatives et défavorables à la pensée unique du pouvoir, notamment sur les médias officiels et les réseaux sociaux ;
- le récusation de la séparation des pouvoirs ;
- le contrôle et, de fait, la mise sous tutelle de toutes institutions indépendantes à commencer par les médias, la justice et le parlement ;
- l'instrumentalisation du discours panafricaniste ;
- la cooptation et la distribution de prébendes à certaines élites adeptes de la ventrologie à géométrie variable pour défendre l'indéfendable ;
- la manipulation et la fraude électorale à grande échelle pour assurer la pérennité du clan Gnassingbé au pouvoir, réduire la Nation togolaise à un cercle restreint hiérarchisé de partisans qui occupent l'ensemble du maillage décisionnel du pays, politique, économique, sociétal ; et
- la subordination d'une armée assimilable et comparable à une milice de garde prétorienne qui foule au pied la Constitution du Peuple pour s'aligner sur ladite nouvelle 5^e République, anticonstitutionnelle et illégale, taillée sur mesure pour mettre fin à l'élection du Président de la république au suffrage universel direct et imposer à la tête de l'Etat togolais -ce sans limite de mandat, donc *ad vitam aeternam* selon le système politique en vigueur-, un Faure Gnassingbé mué en Président du Conseil des ministres ; ce dernier refuse systématiquement de faire un bilan objectif de l'état du Togo aux Togolaises et Togolais, pensant s'affranchir de la vérité sur son bilan à savoir : la condition sociale d'extrême précarité de millions de Togolaises et des Togolais depuis près de 20 ans qu'il exerce le pouvoir de manière usurpée en recourant de façon récurrente et unilatérale à la fraude électorale massive et à la contre-vérité des urnes.

Il est à souligner fortement que ce Faure Gnassingbé, devenu récemment Président du Conseil, chef de gouvernement, avec tous les pouvoirs de l'État concentrés entre ses mains, n'a reçu aucun mandat électoral du Peuple togolais. Il en a profité pour vider de tous pouvoirs et de tous budgets autonomes, le poste de « *Président de la République* », devenu un Président honorifique, symbolique, un véritable Chef d'Etat protocolaire sans moyens d'action. Même les cérémonies et représentations protocolaires lui sont interdites. Ce Président n'est pas un Président de façade, ni même un Président fantoche car il ne peut même pas être manipulé par d'autres forces, tant son autonomie a été neutralisée. Il n'est même pas un Président décoratif car la fonction d'apparat lui est interdit par « autocensure » Il



s'agit donc bien d'un Président nominal qui porte le titre mais ne détient aucune partie de la substance du pouvoir. Faure Gnassingbé et son pouvoir militaro-ésotérique se donnant des apparences civiles inauguré au Togo le premier Président de papier sur papier. Ce dernier existe dans les textes de la Constitution de la 5^e République anticonstitutionnelle mais n'a aucune réalité pour le Peuple togolais, ni pour le système Gnassingbé. Ce Président muet, interdit et empêché de décider faute de moyens, existe pourtant : il s'appelle : Jean-Lucien Kwassi Lanyo Savi de Tové¹. Il a été choisi le 3 mai 2025 par le Parlement réuni en Congrès. Son rôle est essentiellement honorifique et protocolaire, car le véritable pouvoir exécutif est exercé par le Président du Conseil, Chef du Gouvernement.

En effet, Faure Gnassingbé est l'initiateur et le bénéficiaire d'un double coup d'État institutionnel et constitutionnel fait au cours du premier semestre de 2024 par un parlement monocole hors-la-loi et un Président de la république déjà anticonstitutionnel et illégal ; ce double coup d'État ayant abouti à une nouvelle constitution non préalablement débattue par le Peuple et non soumise non plus au Peuple par voie référendaire et au renversement de la 4^{ème} République au profit de la soi-disant 5^{ème} République rejetée par la grande majorité du Peuple togolais. Cette double forfaiture tombe sous le coup de l'article 150 de la constitution consensuelle de 1992 dont l'alinéa 2 établit la base légale de la riposte et de la résistance populaire : « *Dans ces circonstances, pour tout Togolais, désobéir et s'organiser pour faire échec à l'autorité illégitime constituent le plus sacré des droits et le plus impératif des devoirs* » et l'alinéa 3 criminalise ses auteurs « *Tout renversement du régime constitutionnel est considéré comme un crime imprescriptible contre la nation et sanctionné conformément aux lois*² » ! En pratique, cette Constitution originelle qualifie tout coup d'État ou tentative de renversement du régime comme un crime imprescriptible, c'est-à-dire qui ne peut jamais être effacé par le temps.

Ainsi, autant la Constitution de 1992, « *filie unique* » de la transition politique, adoptée massivement par référendum, jouait le rôle de creuset de la Nation, autant la soi-disant nouvelle Constitution, tueuse de la précédente, unilatérale. Elle a été adoptée sans débat, nuitamment et en catimini sur fond de corruption par un parlement godillot dont le mandat légal était terminé depuis 3 mois³. Une telle Constitution, engendrant une république fantôme, laissant des pans entiers d'entités mafieuses impunies, ne peut créer que la désunion, la division et la dispersion du tissu social togolais aux quatre coins du monde.

De ce fait, de nombreuses voix se sont élevées pour affirmer que le parti de Faure Gnassingbé, Union pour la République, est un « *républicophage* » létal plus dangereux que le coronavirus 19 et dont le but inavoué est de piller, appauvrir et détruire la Nation togolaise et son Peuple. L'absence de démenti à ces critiques et le refus de l'État togolais de s'expliquer devant la Cour de Justice de la CEDEAO sur l'illégalité et l'anticonstitutionnalité de la 5^e République et des actes posés par le Président du Conseil, Chef du Gouvernement demeure une énigme.

Dans ces circonstances sombres et sans perspective d'avenir où injustices, souffrances, absence de liberté, cris d'indignation, misère, famine et maladies rivalisent durant près de 60 ans du règne du système Gnassingbé le soi-disant discours sur l'État de la Nation du Président du Conseil de la République, Chef de gouvernement, est en fait un discours de miroir aux alouettes adressé aux partisans, affidés et thuriféraires qui forment l'État Gnassingbé d'où est exclue la grande majorité du Peuple togolais !

2. PRIVATISATION DU TOGO GRÂCE À LA GARDE PRÉTORIENNE ÉLARGIE ET COMPRADORE

Une garde prétorienne élargie aux partisans de Faure Gnassingbé forme un système de gouvernance du Togo qui se caractérise par des attitudes d'arrogance et de mépris vis-à-vis de la plus grande partie du Peuple togolais privée de contre-pouvoirs, *de facto* sans défense. Cette garde prétorienne élargie s'est enrichie outrageusement de manière visible, avec une grande arrogance et une totale impudeur, sur le dos du Peuple togolais. Elle mérite donc bien la qualification de garde prétorienne élargie compradore, laquelle s'est muée en une élite locale ségrégationniste qui collabore avec des intérêts étrangers, souvent au détriment de l'indépendance économique nationale. Cette garde



prétorienne compradore est devenue une classe dirigeante entièrement à part au Togo, qui transgresse à satiété les règles de l'Etat de droit. Elle se départit du jeu institutionnel et ainsi ne dépend et ne défend que ses propres intérêts et ceux des entreprises et puissances étrangères qui soutiennent cette oligarchie aux dépens des intérêts du Peuple togolais. De ce fait, cette garde prétorienne élargie agit davantage comme un relais de domination et de persécution du Peuple togolais et moins comme un acteur autonome au service du Peuple. D'ailleurs, dans tous les pays de la sous-région du Sahel où se sont produits des coups d'Etat où les militaires ont choisi de défendre le Peuple, il a fallu commencer par mettre fin aux avantages et abus de cette garde prétorienne élargie.

La garde prétorienne élargie compradore structure la société togolaise pour s'accaparer, depuis le sommet jusqu'au fin fond des zones rurales, les richesses du Peuple togolais. Pour ce faire, il importe de décortiquer une partie de son mode opératoire :

- la constitution, l'organisation et l'utilisation hiérarchisée de milices politiques officieuses et officielles qui sont organisées et structurées pour bafouer : 1/ la Constitution du Peuple togolais, 2/ les Droits fondamentaux des citoyens et du Peuple, et 3/ bien sûr la Justice qui est toujours instrumentalisée pour non pas protéger le citoyen, mais légitimer les décisions anticonstitutionnelles et illégales du pouvoir. De fait, ces milices civiles ou armées, agissent comme des bras armés du régime ;
- Tout le système décisionnel du système Gnassingbé est contrôlé par un cercle de fidèles, ce qui transforme la garde prétorienne élargie compradore en un appareil partisan coercitif verrouillé, au service exclusif d'une oligarchie agissant comme la caste des intouchables et des impunis du Togo ;
- Tout le pouvoir Gnassingbé est concentré entre les mains d'un noyau restreint qui impose son autorité à partir du noyau principal que constitue l'armée clanique issue d'un même groupe ethnique et liée par des liens indéfectibles ésotériques de soumission et de loyauté. Ce système forme une dictature du clan Gnassingbé qui s'élargit par cercles concentriques en recourant à l'achat des consciences et de certaines élites surfant sur les tendances déformées des principes et idées manipulés de la « *démocratie à l'africaine* », ou du « *panafricanisme* » ;
- Toutes les institutions ont été et sont instrumentalisées pour servir exclusivement les intérêts du régime Gnassingbé au point que le parti de Faure Gnassingbé, l'Union pour la République, est un parti qui par imposition d'une pensée unique dans l'espace public et l'absence de démocratie en son sein, a profondément phagocyté, pour ne pas dire avalé, l'Etat togolais. Ce qui a transformé le Togo en un parti Etat ;
- Seul Faure Gnassingbé et son cercle d'affidés s'accrochent à leur 5^e République. Le Peuple togolais, lui, refuse cette imposture et réclame avec force le rétablissement du suffrage universel direct de la 4^e République et l'application scrupuleux de la Constitution de 1992, plébiscitée à 95 % par les Togolaises et les Togolais ;
- La loyauté, le zèle et l'allégeance au clan ne portent pas sur le respect de la Loi fondamentale du pays que constitue la Constitution du Peuple de 1992 -qui fondait la 4^e République-, mais constitue un détournement unilatéral de cette loyauté vers le Chef Faure Gnassingbé, fils du père Etienne Eyadéma Gnassingbé. Ce système de fidélité de l'armée clanique et prétorienne togolaise à la famille Gnassingbé et ce mode de gouvernement par la force, priment sur les principes fondamentaux de la Constitution, sur l'ensemble des institutions, sur toute justice, sur toute légalité et bien sûr sur tout intérêt national. Cette usurpation est une imposture qui permet un captage de tous les rouages de décision et entraîne un pouvoir de nuisance et un mépris inouïs envers le Peuple togolais.

3. GARDE PRÉTORIENNE CLANIQUE POUR EMPÊCHER DE PRÉPARER L'APRES-RÉGIME GNASSINGBÉ AU TOGO



C'est ainsi que la garde prétorienne, clanique et militaire au départ, au fil des usurpations de la vérité des urnes depuis 1967, avec une accélération depuis 2005 suite au coup d'Etat sanglant de Faure Gnassingbé, est devenue un réseau de partisans verrouillant l'État, la société togolaise et l'avenir du Togo. Bref, la garde prétorienne élargie et compadore du Togo a privatisé l'Etat togolais avec une oligarchie mafieuse, sécuritaire et partisane. Il ne faut donc pas s'étonner que l'exigence de tout audit indépendant des comptes publics, est un sujet éminemment tabou. Alors parler de vérité des comptes publics et de vérité des urnes au Togo, en proposer le strict respect comme une alternative pour renouer avec l'éthique et donner droit au peuple de choisir librement des dirigeants compétents relève de la gageure, est considéré par le pouvoir comme une provocation, voire une exhortation à révéler l'usurpation du pouvoir par le clan Gnassingbé, par des abus de droit de tous ordres depuis plus de 60 ans.

Cette garde prétorienne élargie a besoin parfois de mercenaires à la solde d'intérêts étrangers. Il ne faut pas s'étonner de trouver des milices composées d'individus ne parlant pas un mot des langues togolaises, bastonnant ou kidnappant des citoyens démocrates togolais sur le sol togolais en toute impunité. On passe rapidement du corps militaire et sécuritaire, de préférence clanique, chargé de protéger le chef d'État et ses affidés à de véritables mercenaires payés pour exécuter des basses besognes y compris des assassinats. Ce point a été soulevé par RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA devant la Cour de Justice de la CEDEAO et reste pour le moment sans réponses.

Cette garde prétorienne élargie finit par croire qu'elle peut et doit, au nom d'un Peuple qui ne lui a donné aucun mandat, s'accaparer le pouvoir sans mesurer parfois les enjeux de puissance géostratégiques. Avec l'ignorance, la servitude volontaire pour des raisons alimentaires, les crimes impunis, la peur qui en découle, mais aussi la soif de certains togolais pour la facilité et l'arrivisme, cette garde prétorienne s'est élargie pour intégrer le groupe de fidèles loyaux et/ou de proches partisans dévoués qui défendent un dirigeant, souvent en exerçant une influence ou une répression disproportionnée. Or cette influence peut s'exercer physiquement ou intellectuellement, même s'il s'agit d'un parjure, parfois difficile à détecter.

Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que la garde prétorienne élargie constituée des forces de sécurité et des cercles de pouvoir élargis à des élites étrangères poussées par la ventrologie, est amenée à protéger le régime autoritaire contre toutes formes de vellétés de propositions alternatives pour préparer l'après-régime Gnassingbé au Togo. Or, il s'agit là d'une grave atteinte à la démocratie et à la liberté d'expression. Ce rôle dévolu à une opposition politique n'émergeant pas la nuit auprès de Faure Gnassingbé s'est évanoui dans le brouillard des compromissions et autres alignements dits de circonstances. Or, depuis l'arrivée de Faure Gnassingbé au pouvoir, ces alignements de circonstances sont devenus structurels au point qu'aujourd'hui en fin 2025, il est extrêmement difficile de faire la différence entre le système Gnassingbé et certains partis politiques et organisations de la société civiles (OSC) au Togo.

4. RÉVISIONNISME APPROFONDI DU PANAFRICANISME ET ARTIFICE DE LÉGITIMATION D'UNE AUTOCRATIE PARLEMENTAIRE

Organisée par le Gouvernement du Togo, en partenariat avec l'Union africaine, la conférence panafricaine qui s'est tenue à Lomé du 8 au 12 décembre 2025 se présente comme le « 9^e Congrès panafricain ». Elle avait comme thème « *Renouveau du panafricanisme et rôle de l'Afrique dans la réforme des institutions multilatérales : mobiliser les ressources et se réinventer pour agir* ».

Il est difficile d'intégrer cette conférence à la série de « *Congrès panafricains* » passés il y a plus d'un siècle. En effet, les plaintes en illégalité, anticonstitutionnalité et illégitimité qui pèsent sur le gouvernement Gnassingbé et surtout la volonté de *révisionnisme approfondi du panafricanisme* par un régime aligné sur la défense d'intérêts étrangers met à la mal l'opération de légitimation politique du système Gnassingbé. Cet état de fait ne trompe que ceux, au Togo, dans la diaspora et les communautés afrodescendantes, qui ont choisi de participer et légitimer le régime Gnassingbé, non sans contrepartie d'assouvissement d'une satisfaction ventrologique.



Il s'agit pour les organisateurs de tenter de redéfinir des thèmes servant à légitimer des points de vue d'accapement et de conservation du pouvoir conquis sans vérité des urnes pour la plupart d'entre eux. Les principaux thèmes doivent donc être révisés à l'aune du point de vue et des aspirations majoritaires du Peuple africain, très largement exclu du cénacle convié à débattre à Lomé, dans l'agenda de la conférence à savoir :

- la redéfinition du panafricanisme pour l'adapter aux défis contemporains dans lesquels leurs rôles de gouvernants ne doivent subir aucune alternance politique ;
- le repositionnement du rôle de l'Afrique dans la réforme des institutions mondiales (ONU, FMI, Banque mondiale, etc.) alors qu'en Afrique, la majorité des dirigeants africains accepte sans sourciller et sans le moindre d'état d'âme ou marque amour-propre, que l'Union africaine soit financée à plus de 80 % par des sources de financement extérieures et non panafricaines ;
- la reformulation de la technique de « *mendiant individuel ou collectif* » et de la « *gestion de l'argent des autres* » en tentant de mobiliser les ressources africaines et de renforcer l'autonomie stratégique du continent pour mieux refuser de faire le bilan des corruptions et des manques à gagner dus aux profits tirés de l'exploitation des ressources naturelles volés aux Peuples africains depuis les indépendances des années 1960...

L'historien et anthropologue sénégalais Cheikh Anta Diop, l'un des plus grands savants africains de l'ère moderne ne s'y est pas trompé en rappelant que : « *Ainsi l'impérialisme [...] tue d'abord spirituellement et culturellement l'être, avant de chercher à l'éliminer physiquement. La négation de l'histoire et des réalisations intellectuelles des peuples africains noirs est le meurtre culturel, mental, qui a déjà précédé et préparé le génocide ici et là dans le monde⁴* ». Il dénonçait déjà la falsification culturelle et historique qui affecte la pensée sur l'histoire de l'Afrique et les apports de ses peuples, ce qui éclaire le révisionnisme actuel du panafricanisme. Le régime togolais de Faure Gnassingbé s'est positionné à l'avant-garde de ce révisionnisme actuel du panafricanisme pour son propre compte et celui des intérêts non-africains.

Si l'on considère l'apport des grands penseurs et auteurs qui ont façonné le panafricanisme, comme Cheikh Anta Diop⁵, Aimé Césaire⁶, Kwame Nkrumah⁷, Frantz Fanon⁸ ou William Edward Burghardt Du Bois⁹, tous ont souligné que la domination commence par une destruction culturelle et spirituelle, avant de se traduire par la violence physique ou politique. Oui, que personne ne s'y trompe. Le Togo de Faure Gnassingbé fonctionne en mode dynamique et boulimique de révisionnisme du panafricanisme sous le couvert d'utiliser des élites africaines, certaines parfois adeptes de la ventrologie. Cette démarche vise à s'offrir à bon compte un artifice qui lui permet de légitimer sa propre autocratie « faussement » parlementaire, laquelle désormais dépouille le Peuple togolais de son droit légitime à choisir ses représentants, à partir du strict respect de la vérité des urnes.

Pendant même que se déroulent les conciliabules de ce jeu de dupes que constitue le 9^e congrès panafricain, des innocents togolais, prisonniers politiques ou d'opinion qui ont lutté pour libérer du Togo du système Gnassingbé payent au prix fort leur engagement et croupissent dans la prison civile de Lomé, à deux pas des travaux du Congrès, sans que cela gêne le moins du monde les congressistes qui préfèrent regarder ailleurs. Honte à ceux-là qui se murent dans le déni de la réalité du Togo !

À l'instar des grands panafricanistes cités plus haut, Faure Gnassingbé s'emploiera à gratifier les congressistes de propos pompeux pour dénoncer la violence coloniale. Mais dans son entreprise de révisionnisme panafricain, il se gardera de dénoncer la violence du système Gnassingbé qui a remplacé la violence coloniale, encore moins d'appeler à la libération des peuples opprimés. En l'espèce, par crainte que le Peuple togolais et sa Diaspora opprimés par le système Gnassingbé, ne lui renvoient en miroir ses propres turpitudes. Et les laudateurs de tout poil, présents à la conférence applaudiront le révisionnisme !

Que ce soit par les quatre grandes méthodes d'usurpation du pouvoir mentionné ci-dessous, Faure Gnassingbé devrait recevoir le prix « *Nobel falsifié* » de la manipulation de la Démocratie pour avoir :



- manipulé les élections au Togo entre 2005 et 2025 avec les bourrages d'urnes, la falsification des résultats, le contrôle des commissions électorales et la manipulation systématique des résultats proclamés, la prolongation illégale des mandats par des révisions constitutionnelles antidémocratiques, le tout dans le sang, la peur et la privation d'exercer une activité au Togo, forçant de nombreux citoyens togolais à l'exil ;
- réprimé un nombre incalculable de citoyens innocents et qualifiés d'opposants pour avoir défendu la démocratie et la vérité des urnes, le tout sous la forme d'arrestations arbitraires, d'intimidation des médias et journalistes, d'interdiction des partis politiques, des organisations de la société civile de défense des droits humains et des manifestations populaires, avec le soutien actif de militaires zélés et de milices armées restées totalement impunies à ce jour ;
- contrôlé des institutions de la République et mis sous tutelle le parlement, la justice, les médias et certains partis politiques et associations afin d'empêcher l'émergence et la prospérité de tout contre-pouvoir réel et l'organisation d'une alternative de l'après système Faure Gnassingbé ;
- devenu l'expert en usage de coups d'État institutionnels ou pseudo-transitions, pour se légitimer au pouvoir à vie, grâce au soutien des militaires, d'élites docilisées, et des « *milices de la délation* » qui ont choisi de soutenir l'appropriation clanique du pouvoir politique au Togo, pour en profiter elles-mêmes et légitimer à l'international, une fausse image de stabilité pour tenter de consolider l'assise du système Gnassingbé (largement minoritaire) et le légitimer, alors qu'il n'est rien d'autre qu'un régime autocratique et dictatorial, sans aucun scrupule.

5. TOGO : RÉVISIONNISME DU RÉFÉRENTIEL IDÉOLOGIQUE DU PANAFRICANISME PAR LE SYSTÈME GNASSINGBÉ

Le panafricanisme, en tant que projet intellectuel et politique né au début du 20^e siècle, visait à promouvoir l'unité des Peuples africains et leur émancipation face aux dominations coloniales et néocoloniales. Toutefois, dans certains contextes postcoloniaux et contemporains, ce référentiel idéologique est soumis à un processus de révisionnisme. Ce dernier consiste à réinterpréter, voire à dénaturer, les fondements du panafricanisme afin de les adapter aux besoins de régimes politiques qui cherchent à consolider leur pouvoir. Loin de constituer un instrument d'émancipation, le panafricanisme est mobilisé comme un discours de légitimation, destiné à masquer les pratiques autoritaires et à donner une apparence de respectabilité à des systèmes politiques contestés.

Ce phénomène s'inscrit dans une dynamique plus large de ce que RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA qualifient d'**autocratie parlementaire**. Celle-ci se caractérise par une concentration du pouvoir entre les mains d'un cercle restreint de dirigeants, de partisans et de miliciens tout en conservant les apparences institutionnelles d'un régime représentatif. Les institutions parlementaires et judiciaires, censées garantir l'équilibre des pouvoirs, sont neutralisées ou instrumentalisées, tandis que les processus électoraux sont vidés de leur substance démocratique. C'est donc dans ce cadre que le recours au discours panafricaniste proféré par cette engence constitue un artifice. Il permet de mobiliser des symboles historiques et culturels pour légitimer un pouvoir qui, en réalité, nie les principes fondamentaux et universels de toute vie harmonieuse en société, pluralisme, liberté, vérité des urnes, transparence et vérité des comptes publics et en définitive, de souveraineté populaire légitime.

Cette instrumentalisation s'apparente à ce que Cheikh Anta Diop dénonçait déjà dans *Civilisation ou Barbarie* : « *L'Afrique doit cesser d'être un terrain d'expérimentation pour les autres¹⁰* ». Or, le Togo des panafricanistes circonstanciers, le Togo des panafricanistes de convenance et de connivence, est en train de servir de terrain d'expérimentation du révisionnisme du panafricanisme afin de mieux tuer dans l'œuf le réveil d'une jeunesse africaine de plus en plus consciente et moins manipulable par les médias politiquement corrects et dits « *mainstream* ».



De même, Aimé Césaire, dans son *Discours sur le colonialisme*, souligne la trahison des principes universels par les systèmes oppressifs : « Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde¹¹ ». Cette citation illustre la manière dont certains régimes africains utilisent le panafricanisme comme façade, tout en trahissant ses valeurs fondatrices et plus particulièrement l'esprit « UBUNTU », selon lequel en Afrique, « je suis parce que nous sommes », redécliné en « On est ensemble ». Il est question de l'humanité partagée avec en filigrane la relation pacifique aux autres fondée sur un respect mutuel et une dignité réciproque qui ne peut s'épanouir que dans la solidarité, l'interdépendance et la compassion entre les êtres humains. Au demeurant, il s'agit plus d'une éthique de vie qui valorise la communauté, le respect mutuel et la dignité collective, ce qui s'oppose avec l'individualisme forcé d'ailleurs, le non-respect des autres, et la loi du plus fort accompagné d'une volonté systématique de déstabilisation, de désunion et d'affaiblissement des valeurs morales. Or, l'Afrique du panafricanisme est aux antipodes de ces valeurs venues d'ailleurs. Un proverbe africain nous rappelle l'essentiel : « « Quand les toiles d'araignée s'unissent, elles peuvent ligoter un lion ». Encore faut-il vouloir s'unir¹² !

Kwame Nkrumah, figure centrale du panafricanisme, insistait sur l'unité comme condition de survie et de puissance : « Divisés nous sommes faibles. Unie, l'Afrique pourrait devenir, et pour de bon, une des plus grandes forces de ce monde¹³ ». Le détournement de ce message pour légitimer des régimes autoritaires constitue une falsification flagrante de l'esprit panafricaniste.

Enfin, Frantz Fanon, dans *Les Damnés de la Terre*, rappelle que la domination coloniale commence par la destruction de l'esprit avant de s'imposer par la force : « Le colonialisme n'est pas une machine à penser, n'est pas un corps doté de raison. Il est la violence à l'état de nature¹⁴ ». Cette analyse éclaire la logique de violence symbolique et institutionnelle qui accompagne l'artifice de légitimation des autocraties parlementaires.

William Edward Burghardt Du Bois (W.E.B. Du Bois), pionnier du panafricanisme, avait lui aussi insisté sur la fracture raciale comme instrument de domination : « Le problème du 20^e siècle est le problème de la ligne de partage des couleurs¹⁵ ». C'est la division culturelle et raciale qui est devenue une arme politique qui est soulignée et qui est relancée par ceux des dirigeants africains qui servent indirectement les intérêts étrangers avec ceux de leurs peuples qui ont choisi de prolonger la servitude volontaire avec des élites méprisant leurs peuples sauf que ces derniers acceptent, de gré ou de force, de les flatter ou de les servir. Le raccommodage du panafricanisme de décembre 2025 par Faure Gnassingbé ne poursuit d'autre but que de servir de stratégie de légitimation de son système autoritaire, non sans un clin d'œil à Donald Trump, qui n'a pas hésité à mettre le Togo sur la liste des régimes indésirables suite à des trafics de passeport diplomatiques¹⁶...

Ainsi, le révisionnisme approfondi du panafricanisme et l'artifice de légitimation d'une autocratie parlementaire révèlent une contradiction fondamentale : l'usage d'un discours d'unité et de libération pour justifier des pratiques de confiscation du pouvoir. Cette contradiction souligne la nécessité d'une vigilance critique face aux détournements idéologiques et institutionnels, afin de préserver la substance démocratique et l'authenticité des véritables projets panafricanistes.

6. CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTRUMENTALISATION DU PANAFRICANISME PAR LE RÉGIME TOGOLAIS POUR SE LÉGITIMER.

La falsification de la démocratie et l'instrumentalisation du panafricanisme reposent sur une stratégie double et interdépendante à savoir ;

- réprimer les libertés, manipuler les institutions, et
- détourner les idéaux panafricanistes pour légitimer des régimes autoritaires.

Ces méthodes créent une illusion de souveraineté et d'unité africaine, tout en consolidant des systèmes liberticides. Le Togo de Faure Gnassingbé est passé « maître » en la matière non sans l'approbation des chancelleries occidentales,



enfermées dans le déni de réalité car adeptes du maintien du statu quo, mais qui ne pourront encore longtemps fuir leur responsabilité, car aujourd'hui les réseaux sociaux permettent de ne plus maintenir la jeunesse africaine dans le déni ou l'ignorance. Les caractéristiques multiples de l'instrumentation du panafricanisme par le régime togolais pourraient se résumer en quatre points.

- **LE DISCOURS DE FAÇADE.** Il s'agit pour certains dirigeants, Faure Gnassingbé en particulier, d'invoquer le panafricanisme pour se présenter comme un vrai « faux » défenseur de la souveraineté africaine, alors qu'il perpétue les pratiques liberticides. À ce titre, son discours sur l'Etat de la nation togolaise¹⁷ a sonné aussi creux qu'une calebasse de griot, car après 20 ans de règne sans partage sur les affaires du Togo, il est incapable de présenter objectivement le bilan de ses actions et ose se projeter sur les 20 prochaines années comme s'il allait « corriger » ce qu'il a détruit de fondamental au Togo et pour le Peuple togolais, en l'occurrence la liberté et la souveraineté idéologiquement rappelées dans le terme « *Ablodè* » en Ewe/Mina.
- **LE NATIONALISME DE CONVENANCE** qui repose sur le rejet du modèle démocratique occidental de façade mais est d'abord utilisé comme prétexte pour justifier l'absence de libertés et la concentration du pouvoir, ce avec le soutien actif de laudateurs et flagorneurs comme un certain ex-journaliste de Radio France internationale et quelques nouveaux acteurs des réseaux sociaux qui risquent de perdre leur légitimité panafricaine comme leur prédécesseur journaliste.
- **LA COOPTATION DES ELITES INTELLECTUELLES ET RELIGIEUSES**, qui sont mobilisées et payées comme de vulgaires mercenaires de la « parole falsifiée » pour légitimer le régime Gnassingbé en invoquant des valeurs culturelles ou identitaires africaines.
- **LA FRAGMENTATION DES MOUVEMENTS PANAFRICANISTES** qui repose sur le fameux « *diviser pour régner* » que les régimes liberticides promeuvent et encouragent car assurant des divisions internes pour mieux neutraliser les voix critiques prônant l'alternative afin de mieux affaiblir toute unité nationale, et demain toute unité panafricaine.

Les méthodes sont claires et sont indissociables entre une démocratie falsifiée et un panafricanisme instrumentalisé. Les méthodes sont aussi connues : il s'agit de manipulations électorales, répression des libertés, contrôle des institutions, discours panafricaniste détourné et falsifié, cooptation d'élites peu éthiques et fragmentation des mouvements.

Les objectifs multiples sont à mettre en exergue à savoir : le refus de quitter le pouvoir et l'urgence de trouver des artifices pour s'y maintenir, unilatéralement et illégalement, le tout sans légitimité réelle, l'élimination systématique de toutes alternatives et de l'opposition ainsi que l'annihilation de toutes les formes de critiques, la neutralisation des contre-pouvoirs légitimes, souvent en catimini, le besoin de « *diviser pour régner en maître absolu* », et ainsi de pouvoir se donner une image de défenseur de l'Afrique et tenter d'obtenir une caution morale et intellectuelle notamment par le soutien tacite des intellectuels et chancelleries africaines et internationales défroquées.

Il s'agit principalement de la perte de confiance populaire, l'instauration d'un climat de peur et d'autocensure, une concentration du pouvoir exécutif doublée d'une confusion idéologique avec le panafricanisme falsifié, la perte de crédibilité, le renforcement du système autocratique avec en filigrane une volonté non cachée d'empêcher l'évolution vers le fédéralisme africain et donc d'œuvrer pour l'échec de l'unité africaine en se positionnant comme un acteur du révisionnisme panafricain.

La grotesque et caricaturale conférence panafricaine de Lomé de décembre 2025 a eu le mérite de mettre les projecteurs sur le Togo et permettre une réflexion sur le cas togolais, où un gouvernement usurpateur à l'antipode des principes du panafricanisme se fait chanter du mouvement pour se légitimer. Seule Faure Gnassingbé et ses amis auraient cru en cet enfumage, non sans usurpant et plagiant les véritables architectes, parfois naïfs, de cette conférence panafricaine. Sachant que des manœuvres et des usurpations de droit d'auteurs ne pouvait qu'avoir lieu



avec un Ministre togolais qui a fait l'objet de plagiat¹⁸ par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES¹⁹), même la cooptation de certains leaders d'opinion et le grand nombre de participants pris en charge par l'Etat togolais avant, pendant et après cette Conférence, n'a influencé, encore moins convaincu, personne.

Il suffit de rappeler que le discours du président de séance, Robert Dussey peut se résumer dans les cinq axes suivants, loin des considérations opérationnelles des Peuples panafricains : « *l'institutionnaliser l'unité africaine, la nécessité d'investir dans la jeunesse et les femmes, la relance de la culture et les savoirs endogènes, la construction d'une souveraineté économique partagée, et le besoin de porter une voix africaine unifiée dans le monde multipolaire*²⁰ ». Or, tout ce qui manque, c'est le « COMMENT » et le « BUDGET ». Sur les réparations, un silence radio. Les populations d'Afrodescendants apprécieront !

Les véritables États panafricanistes ne s'agitent pas en slogans creux : ils bâtissent par des actes, par l'essor économique, sociale, culturel, et culturels de leurs peuples et par l'inclusivité des plus faibles et des plus défavorisés. Au Togo, le système clanique des « *intouchables* » a mis en place un système de soumission forcée du Peuple togolais. Paradoxalement et sans surprise, le terme « *panafricaniste de Lomé* » s'est désormais imposé pour désigner les usurpateurs et les experts de la contrefaçon du panafricanisme. Car, ne dit-on pas que seuls les tonneaux vides font du bruit ? Lomé s'érige ainsi en capitale du panafricanisme usurpé. Les vrais bâtisseurs parlent peu, ils agissent. Ceux qui n'ont rien à offrir compensent par le bruit et l'agitation. « *Ce n'est pas le bruit du tam-tam qui nourrit le village, mais le contenu de laalebasse.* »...

7. COMMENT GUÉRIR DE L'ALIÉNATION TOTALE IMPOSÉE AU PEUPLE TOGOLAIS ?

Les conséquences sur le Peuple africain en général, et sur le Peuple togolais en particulier, est terrible et catastrophique au point de créer un syndrome psychologique que Frantz Fanon aurait décrit comme une « *aliénation totale* », une conséquence directe du colonialisme et de ses prolongements post et néocoloniaux. La perte de confiance, la peur, l'autocensure et la confusion idéologique sont pour lui les symptômes d'une domination qui détruit l'esprit avant de s'imposer par la force, ce qui a été décrit dans son livre *Les Damnés de la Terre* (1961) où il écrit : « *Le colonialisme n'est pas une machine à penser, n'est pas un corps doué de raison. Il est la violence à l'état de nature et ne peut s'incliner que devant une plus grande violence*²¹ ».

Or toute cette aliénation totale est auto-entretenu par le régime Gnassingbé au Togo. Pour ce faire, il faut influencer et imposer son système au Peuple togolais. Mais le centre du système n'est pas à l'abri d'un renversement inopiné. Aussi, le pouvoir central a besoin de conseillers, de fidèles pour le soutenir et de protection rapprochée. Plus particulièrement la sécurité de Faure Gnassingbé est renforcée grâce à des troupes d'élite fournies (à un coût exorbitant pour le Peuple togolais) par des services secrets étrangers qui viennent renforcer les forces de sécurité. Faure n'aurait-il plus confiance dans les capacités et la fidélité de la garde présidentielle ?

Mais cela ne suffit souvent pas. Il faut alors réprimer, parfois dans le sang, les voies alternatives, en humiliant l'opposition ou en forçant au silence des cimetières ou à l'exil. L'autoritarisme, le clientélisme et la dictature sont les armes favorites utilisées sans modération au Togo. C'est ainsi que tout le système repose sur une garde prétorienne élargie qui a permis de transformer un corps militaire prestigieux en principe républicain à un symbole d'un pouvoir protégé par une élite alignée et trop souvent agissant au détriment de la démocratie et des libertés, et le tout à partir de l'argent usurpé au Peuple togolais.

Cela suppose un clientélisme politique administré et planifié avec un réseau de fidèles récompensés par des postes et privilèges. Cela se traduit par une oligarchie partisane ésotérique et militaire qui forme un cercle restreint qui monopolise les décisions au détriment de la majorité du peuple et recrute par cercles concentriques toutes celles et tous ceux qui se sont éloignés de l'éthique et de Dieu.



Enfin, lorsqu'au Togo toutes les institutions publiques sont accaparées par un groupe pour servir ses propres intérêts, il y a manifestement une véritable captation de l'État. C'est ainsi que le système Gnassingbé a réduit la nation togolaise à un « *cercle hiérarchisé et interdépendant* » d'affidés et de thuriféraires qui contrôlent tout le maillage décisionnel au point que le Togo peut être qualifié d'un Etat d'oligarques agissant sur un mode de l'entre-soi que l'on peut qualifier d'oligarchie clientéliste ayant pour objectif prioritaire la captation unilatérale et autoritaire des fonctions régaliennes de l'État aux dépens du Peuple togolais.

La perte de confiance citoyenne, l'exclusion des opposants et la fragilisation de l'État qui en découlent peuvent faire croire à un futur sans alternative. Or, justement, c'est quand l'Etat Gnassingbé a tout accaparé que les limites du système apparaissent et que RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA se proposent d'offrir un Projet de transition politique et citoyenne pour offrir une chance pour une perspective positive pour le Peuple togolais. Les premières ébauches du cadre de travail seront proposées dans un avenir proche au Peuple togolais. Celui-ci gagnerait à se l'approprier et l'ajuster dans le cadre d'une décentralisation active à ses préoccupations locales tout en recherchant à le faire dans le cadre d'un budget limité et une économie de proximité qui favorisent l'emploi décent et le retour de l'éthique fondée sur les valeurs de la Maât : vérité, justice, solidarité, droiture, dignité, etc. Bref, un retour au vivre ensemble, que depuis bientôt près de 60 ans, le système Gnassingbé qui peine à faire son bilan a sciemment et consciencieusement détruit.

La guérison de l'aliénation totale au Togo comme dans l'espace panafricain qui inclut Haïti et les Caraïbes passe par une prise de conscience collective, la désobéissance civile, une révolte libératrice et la reconstruction culturelle. Il ne s'agit pas seulement de briser les chaînes politiques, mais aussi de retrouver une dignité intérieure et une identité assumée. Frantz Fanon a rappelé dans son livre *Les Damnés de la Terre* (1961) que « *La libération nationale, la renaissance nationale, la restitution de la nation au Peuple et la souveraineté du peuple sont synonymes*²² ». Le défi est de le faire en passant par une voie pacifique. Celle-ci commence avec une prise de conscience de ceux-là même qui sont à l'origine du problème et la démission organisée demeure une voie pacifique pour une porte de sortie honorable. La palabre africaine constructive et inclusive demeure une valeur sûre pour cette transition.

8. LETTRE OUVERTE À CELLES DES ÉLITES QUI LÉGITIMENT L'AUTOCRATIE GNASSINGBÉ EN PARTICIPANT A LA CONFÉRENCE PANAFRICAINE DES GNASSINGBÉ

Ceux qui sont venus légitimer Faure Gnassingbé, le Président en procès auprès de la Cour de Justice de la CEDEAO pour illégalité et anticonstitutionnalité de son pouvoir, sont-ils au courant que plus de 131 prisonniers politiques sont en détention et plus de la moitié sont en grève de la faim depuis plus de 35 jours et s'infligent une souffrance volontaire pour réclamer la justice, retrouver leur liberté confisquée sans motif et surtout le retour de la vérité des urnes au Togo. Comment peut-on se mettre en grève dans les prisons insalubres togolaises : La raison est simple :

Toutes les voies légales ont été **REJETÉES** parce le système Gnassingbé est arbitraire et neutralise la séparation des pouvoirs. Comment tout le peuple togolais, et chaque citoyen en son âme et conscience, peut-il ne pas faire appel à son humanité et à sa conscience humaine, pour faire pression collective sur Faure Gnassingbé, alors que ces détenus politiques ont été mis en accusation sur la base de détention arbitraire et d'injustices flagrantes pour avoir défendu la démocratie, la liberté d'expression, la liberté de choisir ses dirigeants...

Chaque jour qui passe engage la responsabilité de celles et ceux qui savent et qui peuvent agir.

Une grève de la faim dans les prisons togolaises est un signe de « *stabilité* » pour le système Gnassingbé. C'est cela qui fonde le nouveau « *panafricanisme* » de Faure Gnassingbé. Celle et celui qui refuse de répondre à sa manière à ce « *cri de dignité* » de ceux qui mettent leur vie en danger en se **mettant en grève illimitée**, comme (liste non exhaustive) :



- la citoyenne **Grâce Bikonibiyate KOUMAYI**, sage-femme et militante togolaise, a été arrêtée le 6 juin 2025²³, puis torturée et violée en détention à la prison civile de Lomé. Elle a dénoncé publiquement ces violences. Les criminels profitent de l'impunité du système Gnassingbé puisqu'un procès public et indépendant n'est pas à l'ordre du jour ; il s'agit là d'un problème récurrent d'impunité au Togo, où les violations des droits humains sont rarement sanctionnées²⁴. Au Togo, les violations graves des droits humains, y compris les violences sexuelles en détention, ne donnent lieu ni à enquêtes indépendantes, ni à sanctions contre les responsables.
- **Abdoul Aziz GOMA** et ses compagnons d'infortune, torturés sous de fausses accusations dans les geôles nauséabondes des prisons togolaises et qui a perdu l'essentiel de sa mobilité ;
- **Jean-Paul OMOULOU**, militant et activiste togolais arrêté en novembre 2021 à Lomé par une unité spéciale de la gendarmerie. Il occupait le poste d'Ambassadeur à l'étranger pour Dr. Agbéyomé Kodjo qui n'avait jamais reconnu la victoire de Faure Gnassingbé aux élections de 2020. Il était accusé sans preuves par la justice togolaise aux ordres d'« incitation à la révolte » et « apologie de crime », des charges pouvant aller jusqu'à 20 ans de prison. En 2024, la Cour de Justice de la CEDEAO a condamné l'État togolais pour violation de ses droits fondamentaux et lui a ordonné de verser à M. Jean-Paul OUMOLOU, une indemnisation de 12,5 millions FCFA²⁵. Ce que le régime de Faure Gnassingbé a unilatéralement refusé d'exécuter, ce sans aucune sanction de la Cour de Justice de la CEDEAO, encore moins de l'institution politique CEDEAO. Ce cas est emblématique des tensions entre représentants des partis politiques d'opposition et activistes d'une part, et du pouvoir togolais d'autre part. Les critiques récurrentes sur l'impunité et la répression politique ne font que s'accumuler et devraient être en « voie d'exportation » via la promotion du panafricanisme de Faure Gnassingbé ; LA CEDEAO aurait dû se souvenir de ses multiples jugements non respectés par l'Etat togolais avant de l'adouber en s'associant à la mascarade et salissement du panafricanisme.
- tous les prisonniers politiques (voir la pétition internationale en annexe de ce communiqué) qui ont entamé une grève de la faim, sans exclure tous ceux qui n'ont plus la force de se battre contre ce régime Gnassingbé dont le procès est au niveau de la Cour de justice de la CEDEAO qui se sont battus pour un Togo libre et sont embastillés sans jugements ou jugements iniques.

Personne ne peut oublier tous celles et ceux qui sont morts.

Il convient également de soutenir sans faille le courage de toutes celles et ceux qui sont morts et ceux qui sont actuellement en danger de mort dans les prisons du Togo.

Les violations des droits fondamentaux, une justice arbitraire, et des conditions de détention dénoncées par plusieurs institutions internationales de renom ne semblent pas poser de problème à ceux du régime Gnassingbé qui osent falsifier le panafricanisme pour se donner une image internationale de lutte panafricaine. Pourtant, tous les actes posés par le système Gnassingbé sont à classer dans le registre de l'autocratie et de la dictature. En cela, le Togo dit « panafricain » ne respecte aucune des Conventions contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

9. RECOMMANDATIONS DE RCDTI ET CVU-TOGO-DIASPORA SUR UNE TRANSITION POLITIQUE CONSTRUCTIVE ET INCLUSIVE

RCDTI ET CVU-TOGO-DIASPORA rappellent au Peuple togolais que l'on ne guérira pas d'une aliénation du système Gnassingbé sans passer par une « guérison » politique, ce qui suppose une souveraineté populaire retrouvée librement et la fin des régimes imposés. Or, cela va de pair avec une guérison culturelle avec une mémoire historique retrouvée et les valeurs propres aux peuples togolais valorisées et non falsifiées. Il faudra aussi du temps pour panser les plaies



RESEAU DE LA COORDINATION DE LA
DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE
(RCDTI)

COLLECTIF POUR LA VERITE DES URNES
TOGO-DIASPORA
(CVU-TOGO-DIASPORA)



avant toute guérison psychologique consistant principalement à briser la peur et l'autocensure, retrouver la confiance en soi et en la communauté et surtout le vivre-ensemble et le retour des valeurs de Dieu.

Enfin, la guérison collective demeure l'objectif ultime à savoir l'unité nationale et panafricaine, conditions de la mutation du Peuple togolais vers une refondation du Togo et une renaissance panafricaine. Or, cela ne peut arriver avec un système Gnassingbé qui opprime et refuse au Peuple togolais le pouvoir d'agir souverainement et donc s'emploie à « castrer » toute tentative d'émancipation du Peuple togolais pour reconquérir sa dignité.

Pendant combien de temps le Peuple togolais compte respecter et continuer à se soumettre à Faure Gnassingbé et son élite gouvernante qui ne les respectent pas ? Combien de temps encore ce régime anticonstitutionnel et illégal pourra-t-il encore humilier les Togolaises et Togolais ? Pendant combien de temps encore, certaines femmes togolaises et certains hommes togolais resteront insensibles et inactives face au viol de leur parents en prison ? Ce n'est certainement pas la Communauté internationale et plus particulièrement les pays « amis » des autocraties africaines, et encore moins la partie des militaires togolais refusant de soutenir le Peuple togolais qui viendront briser les cellules des prisons togolaises ou croupissent les martyrs du régime Gnassingbé, les combattants héroïques de la démocratie et de la vérité des urnes au Togo.

Alors, que faire, tout en sachant que la liberté ne se donne pas mais qu'elle se conquiert ? La Constitution de 1992 en son article 150 nous autorise à agir légalement et fermement et les valeureux patriotes de la lutte pour l'indépendance de notre pays nous ont montré la voie. C'est cette voie que nous devons suivre résolument pour mettre fin à notre interminable cauchemar et nous donner le droit de rêver à nouveau, de prendre notre destin en main afin de reconstruire notre pays que nous chérissons tant pour qu'il devienne réellement et véritablement l'Or de l'humanité !

RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA se tiennent et se tiendront toujours du côté de celles et ceux qui recherchent des solutions opérationnelles pour un mieux-être du Peuple togolais.

Le 13 décembre 2025.

La Direction du :

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) et du Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) en partenariat avec toutes personnalités ou structures de la société civile indépendantes et aux citoyennes et citoyens indépendants.

SIGNATAIRES : RCDTI, CVU-TOGO-DIASPORA, PARTENAIRES ET SYMPATHISANTS :

1. Yves Ekoué AMAÏZO, Dr.
2. Ernesto D'ALMEIDA, Dr.
3. Mathieu D'ALMEIDA
4. Koffi DEKU, Ing.
5. François FABREGAT
6. Papa KHADIDJA
7. Antoine RANDOLPH, Dr.
8. De nombreux CITOYENS (ENNES) ont souhaité ne pas voir leur nom figurer en qualité de signataires, par peur de représailles du système Gnassingbé.

Contact et Coordination : info@cvu-togo-diaspora.org et rcdti@cvu-togo-diaspora.org

Note : Toutes les personnalités ou associations qui souhaitent être signataires des textes de RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA peuvent le faire en écrivant par courrier électronique à l'adresse ci-dessous. Ils ou elles auront l'occasion de participer à l'une ou l'autre des téléconférences fondant notre démocratie participative et proposer des solutions dans le cadre du projet de transition politique et du projet de société commun pour l'avenir du Togo.

info@cvu-togo-diaspora.org

© CVU-TOGO-DIASPORA



RESEAU DE LA COORDINATION DE LA
DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE
(RCDTI)

COLLECTIF POUR LA VERITE DES URNES
TOGO-DIASPORA
(CVU-TOGO-DIASPORA)



© RCDTI & CVU-TOGO-DIASPORA

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) -----



Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) -----



Mots-clés : Abdoul Aziz Goma - Constitution togolaise de 1992 – CVU-TOGO-DIASPORA – Désobéissance civile – Faure E. Gnassingbé - Mgr Philippe Fanoko Kpodzro - Jean-Paul Oumolou – Pétition internationale - Prisonniers politiques au Togo - Projet de Transition Politique Citoyen - 4^e et 5^e République - RCDTI – Togo - Vérité des urnes et des comptes publics

ANNEXE : PÉTITION INTERNATIONALE POUR LA LIBÉRATION IMMÉDIATE DES PRISONNIERS POLITIQUES AU TOGO

Proposée à toutes les institutions sensibles aux droits humains
et plus particulièrement au PARLEMENT EUROPÉEN.

Pour la libération immédiate de tous les prisonniers politiques **en grève de la faim** au Togo.

Initiée par :

- ❖ Yasmin GOMA,
- ❖ IMAN GOMA,
- ❖ Abdel Kahlid GOMA,
- ❖ Malik Ismaïl GOMA,
- ❖ Christian Pietri AKOUÉTÉ,
- ❖ Astrid Aiyana MICHEE, 97120 Saint Claude, Guadeloupe ;
- ❖ Me Alexis IHOU, Avocat au barreau de Lille ;
- ❖ Me Mawaba SONGUE BALOUKI, Avocat au barreau de Marseille et membre de l'Association du barreau de la CPI ;
- ❖ Agbetiafa AMEYO, de nationalité Belge ;
- ❖ RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA (Réseau de la Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendance et l'Association Collectif pour la Vérité des Urnes Togo-Diaspora basée en Autriche – (info@cvu-togo-diaspora.org) ;
- ❖ Et de nombreux anonymes.

*« Il vient un temps où le silence devient trahison. »
Martin Luther King Jr.*



ASSEZ DE SILENCE, ASSEZ D'INJUSTICE

L'État togolais piétine, en toute impunité, les obligations et décisions émises par :

La Cour de justice de la CEDEAO,

L'Avis du Groupe de travail de l'ONU sur la Détention Arbitraire,

Ainsi que la résolution adoptée les 10 et 11 septembre 2025 par le Parlement européen.

Depuis plusieurs années, des citoyens togolais sont arrêtés, torturés, prisonniers et détenus sans procès, pour avoir exercé leurs droits fondamentaux :

- Liberté d'expression ;
- Liberté d'association ;
- Participation politique pacifique ;
- Défense des droits humains.

Ces détentions arbitraires illustrent la dérive autoritariste du régime et l'effondrement total de l'État de droit au Togo.

GRÈVE DE LA FAIM COLLECTIVE — Au moins 37 VIES EN DANGER... et d'autres sont en train d'atteindre le stade de non-retour

Au total, 37 prisonniers politiques sont actuellement en grève de la faim à la prison civil de Lomé.

Koumayi Grâce et Goma Abdoul Aziz sont dans leur 35^e jour de grève de la faim (à la date du 13 décembre 2025).

Les autres détenues sont dans leurs 25^e et 26^e jours.

Les autorités restent silencieuses malgré le risque de mort imminente.

La santé de plusieurs grévistes se dégrade de jour en jour faute de soins de lumière, nourriture et assistance médical. Leur action vise à dénoncer les tortures, les violences sexuelles, l'isolement, l'arbitraire et l'impunité organisés par l'État.

« Quand le droit devient injuste, la résistance devient un devoir ». — Thomas Sankara

CAS EMBLÉMATIQUES DE PRISONNIERS EUROPÉENS

- **GOMA Abdoul Aziz**

Citoyen Irlandais, arrêté arbitrairement le 21 décembre 2018

Torturé et soumis à des traitements cruels, inhumains et dégradants

Sa santé est désormais gravement menacée

Il mène une grève de la faim pour la dignité, la justice et la vie

- **Steeve ROUYAR**

- Citoyen Français d'origine Guadeloupéenne

- Arrêté arbitrairement depuis le 6 juin 2025

- Accusé d'« atteinte à la sûreté de l'État » sans fondement légal

- Soumis à des traitements cruels et inhumains

- Enfermé en garde à vue prolongée au Service Central de Recherche et d'Investigation Criminelle (SCRIC)

- Détenu dans une cellule sans lumière du jour

- Son état de santé se dégrade de jour en jour

« On juge la civilisation d'un pays à la manière dont il traite ses prisonniers. » — Fiodor Dostoïevski

TORTURES — VIOLS — DÉCÈS EN DÉTENTION

Des dizaines de détenus politiques au Togo ont été :

info@cvu-togo-diaspora.org



- torturés physiquement et psychologiquement,
- battus violemment,
- violés ou humiliés sexuellement,
- isolés durant des mois,
- privés d'eau, de nourriture et de soins médicaux,
- détenus sans procès pendant des durées abusives

Plusieurs sont décédés sous la torture, ou morts faute de soins, souvent après des mois d'isolement ou de privation. Ces actes constituent des crimes graves au regard :

- du droit international humanitaire,
- des conventions internationales contre la torture,
- et des mécanismes juridiques régionaux et onusiens.

Les témoignages recueillis par les familles et par les organisations de défense confirment le caractère systématique et organisé de ces crimes d'État. Ces cas pourront se constituer « parties civiles » dans les procès en cours contre l'Etat togolais auprès de la Cour de Justice de la CEDEAO.

TÉMOIGNAGES ET FAMILLES BRISÉES MAIS DEBOUT

Les faits révèlent :

- Des mères, y compris avec des nourrissons, ont été violées en garde à vue, puis séparées de leurs enfants,
- Des enfants sont déscolarisés,
- Des familles vivent désormais dans la précarité, le traumatisme, la ruine financière,
- Les proches subissent surveillance, menaces et intimidations, pour avoir demandé vérité et justice,

Malgré la peur d'État : les familles continuent de réclamer, vérité, justice et libération.

« L'injustice, d'où qu'elle se produise, est une menace pour la justice partout ailleurs ».
Martin Luther King Jr.

UNE JUSTICE AUX ORDRES — UN ÉTAT HORS-LA-LOI

Au Togo :

- ✓ le procureur de la république togolaise et certains magistrats instrumentalisent la justice pour criminaliser toute positions alternatives à la pensée unique du pouvoir ;
- ✓ des citoyens sont détenus pour un simple message partagé sur des réseaux sociaux,
- ✓ les accusations de « sûreté de l'État » sont fabriquées et fallacieuses,
- ✓ les enquêtes indépendantes, ONG locales et internationales sont ignorées ou empêchées,
- ✓ les décisions de la cour de justice de la CEDEAO, de l'ONU, du Parlement européen sont piétinées,
- ✓ Aucun procès équitable, aucune enquête indépendante n'a été ouvert,
- ✓ Un climat de peur musèle la société civile.

NOUS EXIGEONS

Nous citoyens, organisations, journalistes, défenseurs des droits humains, leaders religieux et communautaires, jeunes et étudiants, citoyennes du monde ;

EXIGEONS SOLENNELLEMENT :

- La libération immédiate et sans condition de Goma Abdoul Aziz, Steve Rouyar et de tous les prisonniers politiques du Togo ;
- L'application intégrale et complète de la Résolution RC-B10-0377/2025 du Parlement européen ;
- Le respect et l'application sans délai des décisions de la Cour de Justice de la CEDEAO ;



- La mise en œuvre immédiate de l’Avis du Groupe de Travail de l’ONU sur la Détention Arbitraire ;
- Une enquête internationale indépendante et contraignante sur :
 - ✓ Les tortures ;
 - ✓ Les viols,
 - ✓ Les morts en détention,
 - ✓ Les menaces du Procureur et les pratiques d’intimidation du Parquet.
- La protection immédiate des :
 - ✓ Avocats,
 - ✓ Journalistes,
 - ✓ Défenseurs des droits humains.
- L’adoption de sanctions ciblées, contraignantes et définitives contre les responsables des violations systématiques et contre le Togo .

PROCÉDURE DE SANCTIONS

Nous demandons officiellement à toutes autorités éprises de justice, et plus particulièrement à la Commission européenne, d’ouvrir immédiatement un examen approfondi de la situation des détenus politiques au Togo, des preuves de torture, viols, isolement et privation de soins, afin de proposer des sanctions ciblées et contraignantes.

Nous demandons ensuite au Conseil de l’Union européenne d’adopter, valider et rendre définitives ces sanctions, qui devront être appliquées sans délai par tous les États membres de l’Union européenne ou tous autres États alignés.

Nous exigeons notamment que :

- ★ L’Article 96 des Accords de Cotonou soit enclenché et activé immédiatement, conduisant à la suspension légale de toute coopération avec l’État togolais jusqu’à la libération effective de tous les détenus politiques ;
- ★ Des sanctions ciblées et définitives incluant : gel des avoirs, interdictions de voyage pour les membres du gouvernement et responsables sécuritaires impliqués et tout membre de leur famille sur le territoire européen.
- ★ et la transmission des dossiers aux juridictions régionales et internationales pour poursuites pénales : CE-DEAO, CADHP, ONU, CPI et CPI.

RÉFÉRENCES OFFICIELS EN SOUTIEN À LA LIBÉRATION SANS CONDITIONS DES PRISONNIERS POLITIQUES TOGOLAISES EN PRISON POUR LA RETOUR DE LIBERTÉ ET LE DÉMOCRATIE DU PEUPLE AU TOGO

Les preuves légales et rapports incluent notamment :

1. Avis antérieur du GTDA sur Abdoul Aziz Goma:
<https://www.ihrda.org/wp-content/uploads/2023/10/Declaration-Pools-ADDH-Togo-Benin-ACHPR77-Oct-2023.pdf>
2. Résolution du Parlement européen du 11 septembre 2025
<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20250905IPR30190/violations-des-droits-humains-a-chypre-au-rwanda-et-au-togo>
3. Rapport d’Amnesty International et de L’OMCT – CACIT
<https://www.amnestytogo.org/la-situation-des-droits-humains-dans-le-monde-avril-2025/>
4. Rapport de l’OMCT sur le Togo :
<https://www.omct.org/site-resources/files/RAPPORT-DE-SUIVI-CAT--SEPT2021.pdf>
5. Rapport de la FIDH :
<https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/togo/menaces-sur-les-droits-humains-au-togo-les-organisations-denoncent-un>
6. Cour de justice de la CEDEAO :
<https://africanlii.org/en/akn/aa/judgment/ecowascj/2023/5/fra@2023-11-30/source.pdf>;
Source : Africa Press Arabic <https://share.google/yVbK67QepdLCH9GO>
7. Rapport du Comité Contre la Torture: Source: EEAS
<https://share.google/Mr0ZEfoJUj4tMnEwj>



8. Rapport de Human Rights Watch sur le Togo :
https://www.hrw.org/africa/togo?utm_source=chatgpt.com
9. Décès de KARROU Wawim :
<https://icilome.com/2025/02/togo-detenus-politiques-karrou-wawim-est-decede/>;
<https://lecorrecteur.tg/singlepost-mort-en-cascade-de-prisonniers-politiques-en-d-tention-arrestations-arbitraires-exil-forc-au-togo-ketoh-kokou-apelete-et-agbemedji-folly-vies-en-danger-5-2180>, <https://pyramide-togo.org/karrou-wawim/>
10. Référence sur l'arrestation de Steeve ROUYAR : Article RFI, 1er août 2025
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250801-togo-le-fran%C3%A7ais-steeve-rouyar-est-d%C3%A9tenu-depuis-pr%C3%A8s-de-deux-mois-accus%C3%A9-d-atteinte-%C3%A0-la-s%C3%BBret%C3%A9-de-l-%C3%A9tat>
11. Référence sur l'arrestation de Grâce KOUMAYI Bikonibiyate : OMCT, Appel urgent
<https://www.omct.org/fr/ressources/appels-urgents/togo-deuxi%C3%A8me-d%C3%A9tention-arbitraire-de-la-sage-femme-activiste-gr%C3%A2ce-koumayi-bikonibiyate>
12. Information sur la grève de la faim
<https://icilome.com/2025/11/togo-prison-de-lome-des-detenus-en-greve-de-la-faim-illimitee-pour-denoncer-leur-situation/>
13. Communiqués sur la grève de la faim :
<https://blogs.mediapart.fr/francois-fabregat/blog/151125/togo-greve-de-la-faim-collective-des-detenus-politiques-de-la-prison-civile-de-lome> ; <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20251115-togo-plusieurs-d%C3%A9tenu-de-la-prison-de-lom%C3%A9-en-gr%C3%A8ve-de-la-faim-illimit%C3%A9-pour-d%C3%A9noncer-leur-situation>
- 14a. Charte africaine des droits de l'homme : https://www.african-court.org/wpafc/wp-content/uploads/2020/10/Charte-africaine-des-droits-de-lhomme-et-des-peuples.pdf?utm_source=perplexity
- 14b. Témoignages sur la détention de Koumayi Grâce Bikonibiyate :
<https://eu.docworkspace.com/d/sICTqgMbaAY-q9sgG?lg=fr&sa=601.1074&ps=1&fn=les%20t%C3%A9moignages%20des%20d%C3%A9tenu.pdf>
Open in APP: <https://go.wps.com/e4P84F845P8A>
15. Documents médicaux relatifs à la grève de la faim d'Abdoul Aziz Goma :
<https://eu.docworkspace.com/d/slEXqgMbaAcyq9sgG?lg=fr&sa=601.1074&ps=1&fn=rapport%20m%C3%A9dical%20de%20Abdoul-Aziz%20GOMA.pdf> ; in APP : <https://go.wps.com/e8rHepmMDNtu>
16. Documents décrivant les détenus politiques que nous connaissons :
<https://eu.docworkspace.com/d/slGjqgMbaAfm9sgG?lg=fr&sa=601.1074&ps=1&fn=description%20des%20d%C3%A9tenu%20politiques%20au%20Togo.pdf>
Open in APP: <https://go.wps.com/e8GLEI36ggGa>
17. Photo et noms des détenus en grève de la faim :
<https://eu.docworkspace.com/d/slPzqgMbaAanfckG?lg=fr&sa=601.1074&ps=1&fn=photos%20des%20gr%C3%A9vistes%20PCL.pdf>
Open in APP: <https://go.wps.com/e8CqcaVVVAHG>
18. Description des personnes mortes en détention : <https://eu.docworkspace.com/d/sllLqgMbaAZCp9sgG?lg=fr&sa=601.1074&ps=1&fn=de-detenus%20d%C3%A9c%C3%A9d%C3%A9%20en%20d%C3%A9tention.pdf>
Open in APP: <https://go.wps.com/e8wabsKHuiaK>
19. Des vidéos illustratives :
<https://drive.google.com/file/d/1Ou7fRJ-UKTr2I9arvOQdNtJN0IRujXyB/view?usp=drivesdk>
<https://drive.google.com/file/d/1D4Pcpd377y4Yu1rBg99I01pVpb1QlZBE/view?usp=drivesdk>

VILLES SYMBOLIQUES DE LA CAMPAGNE

Lomé / Bruxelles / Dublin / Amsterdam / Paris / Berlin / Genève / Madrid / New-York / Rome / Stockholm/ Vienne/ Washington

NOTES

- ¹ Nouvel Angle (2025). « Togo : Comprendre la 5e République ». In *nouvelangle.tg*. 6 mai 2025. Accédé le 10 décembre 2025. Voir <https://nouvelangle.tg/togo-comprendre-la-5e-republique/> ; Dr. Jean-Lucien Kwassi Lanyo Savi de Tové. Il a été choisi le 3 mai 2025 par le Parlement réuni en Congrès. Son rôle est essentiellement honorifique et protocolaire, car le véritable pouvoir exécutif est exercé par le Président du Conseil des ministres, Faure Gnassingbé. Jean-Lucien Kwassi Lanyo Savi de Tové est juriste de formation, diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, de la Sorbonne et de l'Université de Naples en Sciences politiques où il a obtenu son Doctorat en Sciences politiques. Il est polyglotte. Il est né le 7 mai 1939 à Lomé, et a eu 86 ans en 2025. Il a été ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat du Togo entre 2005 et 2007 suite au coup d'Etat sanglant de Faure Gnassingbé l'armée de son père, le Général Etienne Eyadéma Gnassingbé, au pouvoir depuis 1967.



- ² La Constitution togolaise du 14 octobre 1992 (IV^e République), adoptée par référendum. Accédé le 10 décembre 2025. Voir https://adsdatabase.ohchr.org/IssueLibrary/TOGO_Constitution.pdf
- ³ Adzorgenu, Y. B. (2025). « Togo – Comprendre la 5^e République : voici ce qui change pour les citoyens ». In <https://tdn.tg/>. 5 mai 2025. Accédé le 10 décembre 2025. Voir https://tdn.tg/togo-comprendre-5e-republique-ce-qui-change-pour-citoyens/#google_vignette
- ⁴ Diop, C.A. (1981). *Civilisation ou Barbarie : Anthropologie sans complaisance*. Éditions Présence Africaine : Paris, voir introduction, page 10.
- ⁵ Cheikh Anta Diop (1923–1986) est né le 29 décembre 1923 à Thiéyou (Sénégal). Il a fait ses études à Paris en philosophie, histoire, linguistique, physique nucléaire. Il fut l'un des chercheurs phares de l'Institut fondamental d'Afrique noire. Il est décédé le 7 février 1986 à Dakar, suite à une incarcération de l'ex-président Léopold Sédar Senghor. Il fut inhumé dans son village natal. Ses ouvrages marquants sont *Nations nègres et culture* (1954) et *Civilisation ou Barbarie* (1981). Ses travaux démontrent l'apport majeur de l'Afrique noire à la civilisation mondiale et dénoncent le « meurtre culturel » du colonialisme.
- ⁶ Aimé Césaire (1913–2008) est né le 26 juin 1913 à Basse-Pointe (Martinique). Il a fait ses études à Paris, et rencontre Léopold Sédar Senghor, cofondateur du mouvement de la Négritude. Il fut un grand Poète, dramaturge et homme politique, notamment à la Mairie de Fort-de-France, dont il fut le député. Il est décédé le 17 avril 2008 à Fort-de-France. Ses ouvrages marquants sont *Cahier d'un retour au pays natal* (1939), *Discours sur le colonialisme* (1950), *La Tragédie du roi Christophe* (1969). Il a donné une voix poétique et politique à la dignité des peuples colonisés pour lesquels il a toujours lutté et est revenu du « communisme soviétique et français ».
- ⁷ Kwame Nkrumah (1909–1972) est né le 21 septembre 1909 à Nkroful (Gold Coast, aujourd'hui Ghana). Il a fait ses études aux États-Unis (Université de Lincoln), puis en Angleterre. Il fut le Leader du mouvement indépendantiste ghanéen. Premier ministre en 1957, puis premier Président du Ghana en 1960. Il fut renversé en 1966, s'est exilé en Guinée, et est décédé le 27 avril 1972 à Bucarest (Roumanie). Ses ouvrages marquants sont *Africa Must Unite* (1963), *Neo-Colonialism: The Last Stage of Imperialism* (1965), *Ghana: The Autobiography of Kwame Nkrumah* (1957). Il prônait l'unité africaine et la lutte contre le néocolonialisme. Mais il a systématiquement contesté par des dirigeants africains révisionnistes depuis les années d'indépendance.
- ⁸ Frantz Fanon (1925–1961) est né le 20 juillet 1925 à Fort-de-France (Martinique). Il fut un grand Médecin psychiatre, engagé dans la guerre d'Algérie. Ses écrits analysent les effets psychologiques et politiques du colonialisme. Il est décédé le 6 décembre 1961 à Bethesda (États-Unis), inhumé en Algérie peu avant l'indépendance. Ses ouvrages marquants sont *Peau noire, masques blancs* (1952), *Les Damnés de la Terre* (1961). Ses travaux dénoncent la violence coloniale et appellent à la libération des peuples opprimés.
- ⁹ William Edward Burghardt Du Bois est une figure centrale du panafricanisme et de la lutte pour les droits civiques. Il est né le 23 février 1868 à Great Barrington, Massachusetts (États-Unis) et est décédé le 27 août 1963 à Accra (Ghana). Intellectuel afro-américain et militant, il fait partie des organisateurs des premiers Congrès panafricains (1919, 1921, 1923, 1927). Dans l'un de ses ouvrages majeurs *The Souls of Black Folk* (1903), il introduit la notion de « double conscience » des Afro-Américains. Son engagement politique est reconnu et il fut un membre fondateur de la NAACP (National Association for the Advancement of Colored People). Il a fini sa vie en Afrique où il s'est installé en 1961, invité par Kwame Nkrumah, et y meurt en 1963, la veille de la Marche sur Washington.
- ¹⁰ Diop, C.A. (1981). *Civilisation ou Barbarie : Anthropologie sans complaisance*. Réédition Présence Africaine : Paris, 1981.
- ¹¹ Césaire, A. (1950). *Discours sur le colonialisme*. Présence Africaine : Paris, p. 13.
- ¹² Amaïzo, Y. E. (coll.) (2002). *L'Afrique est-elle incapable de s'unir ? Lever l'intangibilité des frontières et opter pour un passeport commun*. Avec une Préface de Joseph Ki-Zerbo. Editions l'Harmattan : Paris.
- ¹³ Nkrumah, K. (1963). *Africa Must Unite*. Heinemann: London, p. 132.
- ¹⁴ Fanon, F. (1961). *Les Damnés de la Terre*. Maspéro : Paris, p. 29.
- ¹⁵ Du Bois, W.E.B. (1903). *The Souls of Black Folk*. A.C. McClurg & Co. : Chicago, p. 1.
- ¹⁶ Dossavi, A. R. (2025). « Donald Trump restreint "partiellement" l'accès des USA aux ressortissants togolais ». In Politique. 05 juin 2025. Accédé le 8 décembre 2025 voir <https://www.togofirst.com/fr/politique/0506-16503-donald-trump-restreint-partiellement-lacces-des-usa-aux-ressortissants-togolais> ; L'Administration Trump a placé le Togo sur une liste de pays soumis à des restrictions de visas en juin 2025. La justification officielle des États-Unis repose sur les faiblesses dans le filtrage des voyageurs et un taux élevé de dépassement de séjour des ressortissants togolais. Le Taux élevé de dépassement de séjour : 19,03 % pour les visas B1/B2 et 35,05 % pour les visas étudiants. Or, L'affaire des passeports de service/diplomatiques existe bien au Togo et a conduit à des trafics de passeports diplomatiques orchestrés depuis les hautes autorités togolaises. La presse togolaise a révélé un scandale lié à la délivrance abusive de passeports de service et diplomatiques, utilisés pour obtenir des visas américains. Cette affaire a révélé la réalité du système Gnassingbé et a terni l'image de Faure Gnassingbé. L'Alternative (2025). « Togo-USA : Christian TRIMUA et les dessous du scandale des passeports de service ». In *l'alternative.info*. 9 décembre 2025. Accédé le 8 décembre 2025 voir <https://lalternative.info/2025/12/09/togo-usa-christian-trimua-et-les-dessous-du-scandale-des-passeports-de-service/>
- ¹⁷ Gnassingbé, F. E. (2025). « Etat de la Nation Togolaise : Le Président du Conseil éclaire sur les impératifs de la Ve République ». In *togopresse.tg*. Accédé le 8 décembre 2025. Voir <https://togopresse.tg/etat-de-la-nation-togolaise-le-president-du-conseil-eclaire-sur-les-imperatifs-de-la-ve-republique/>
- Le discours sur l'état de la Nation de Faure Gnassingbé a bien eu lieu le 2 décembre 2025 devant l'Assemblée nationale et le Sénat réunis en congrès
- ¹⁸ Robert Dussey a bien été sanctionné officiellement par le CAMES pour plagiat. En mai 2019, lors de sa 36^e session ordinaire tenue à Cotonou (Bénin), le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) a reconnu le ministre togolais coupable de plagiat et l'a



interdit de toute participation à ses programmes pendant un an. La sanction fut claire : une suspension d'un an de toute activité et participation aux programmes du CAMES. La condamnation du ministre Robert Dussey par le CAMES ne concernait pas un simple article, mais bien l'intégration non autorisée d'une partie repris sans attribution de la thèse d'un autre universitaire (Pierre Nzinsi, Gabon) dans une thèse présentée comme étant en préparation par M. Dussey. Il s'agit d'un plagiat manifeste. Le titre de professeur titulaire est normalement attribué après un concours d'agrégation ou une reconnaissance académique validée par le CAMES. Dans le cas de Robert Dussey, cette reconnaissance n'a pas été obtenue : il a été nommé par décret politique au sein de l'Université de Lomé. Voir la source : 2

24heureinfo (2019). « Togo : Robert Dussey écarté des activités du CAMES pour un an ». In *24heureinfo.com*. 28 juin 2019. Accédé le 10 décembre 2025. Voir <https://24heureinfo.com/a-la-une/togo-robert-dussey-ecarte-des-activites-du-cames-pour-un-an/>. La conséquence pour Robert Dussey fut la perte temporaire de reconnaissance académique et atteinte à la crédibilité scientifique et l'interdiction de s'attribuer le titre de « Docteur », d'où le titre de Professeur attribué parfois par nomination politique au Togo. Robert Dussey se présente et s'est fait présenter publiquement comme professeur de philosophie politique à l'Université de Lomé, mais son statut de professeur titulaire est contesté. En réalité, il a été nommé par décision politique et ne dispose pas d'un corpus académique suffisant pour justifier ce grade selon les critères du CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur), qui exige un volume conséquent de publications scientifiques évaluées et reconnues. Malgré cette sanction, il a continué à exercer ses fonctions de ministre des Affaires étrangères du Togo sous le Gouvernement contesté de Faure Gnassingbé. Ce cas est souvent cité comme symbole et exemple d'un dirigeant sanctionné pour plagiat, mais dont la carrière politique n'a pas été affectée. Source principale :

¹⁹ CAMES (Afrique). Créé en 1968. Il s'agit d'une institution panafricaine de validation et reconnaissance des diplômes universitaires ayant pour objectif : d'harmoniser les systèmes d'enseignement supérieur en Afrique francophone ; d'assurer la reconnaissance mutuelle des diplômes entre États membres, d'accréditer les programmes et garantir la qualité académique. Les pays membres sont au nombre de 19 États africains francophones (dont Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, Burkina Faso, Togo, Bénin, etc.). Le CAMES est en charge des Programmes d'Harmonisation, de Reconnaissance et d'Accréditation des Diplômes Africains (PHRAD).

²⁰ Dussey, R. (2025). "Speech by the President of the Council at the opening ceremony of the 9th Pan-African Congress". In 8 décembre 2025. Accédé le 10 décembre 2025. Voir <https://robertdussey.com/en/speech-by-the-president-of-the-council-at-the-opening-ceremony-of-the-9th-pan-african-congress/> ; Voir la version française sur youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=yh1B71e9Sdc&t=528s>

²¹ Fanon, F. (1961). *Les Damnés de la Terre*. Éditions Maspéro : Paris, p. 29.

²² Fanon, F. (1961). Op. Cit., p. 36.

²³ Amouzouvi, D. (2025). « Prétendu viol de Grâce Koumayi : la gendarmerie donne sa version ». In *lomeexpress.com*. 23 novembre 2025. Accédé le 8 décembre 2025. Voir <https://lomeexpress.com/pretendu-viol-de-grace-koumayi-la-gendarmerie-donne-sa-version/> ; Koumayi Grâce a été arrêtée le 6 juin 2025 lors des manifestations contre la vie chère et la répression politique. Elle a été incarcérée à la prison civile de Lomé. Dans un message publié depuis sa cellule, elle déclare avoir été torturée et violée par des agents de sécurité, et affirme que la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) était informée. La gendarmerie nationale a publié un communiqué niant toute agression sexuelle, précisant qu'aucune plainte n'avait été déposée au moment de son inculpation.

²⁴ Koumayi, G. B. « Togo / Message de Grâce B. Koumayi depuis la Prison de Lomé : « Arrêtée le 6 Juin 2025, J'ai été torturée et violée en détention. Et la CNDH est au courant... ». In *www.27avril.com*. 24 novembre 2025. Accédé le 8 décembre 2025. Voir <https://www.27avril.com/blog/actualites/togo-message-de-grace-b-koumayi-depuis-la-prison-de-lome-arretee-le-6-juin-2025-jai-ete-torturee-et-violee-en-detention>

²⁵ Togoweb.net (2024) « Affaire Jean-Paul OMLOU : l'Etat togolais sommé de payer plus de 12 millions FCFA ». In *togoweb.net*. 6 février 2024. Accédé le 8 décembre 2025. Voir <https://togoweb.net/affaire-jean-paul-omolou-letat-togolais-somme-de-payer-plus-de-12-millions-fcfa/> ; Décision de la CEDEAO : Le 29 janvier 2024, la Cour de Justice de la CEDEAO a condamné l'État togolais pour violation des droits fondamentaux (articles 5, 6 et 16 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples) et lui a ordonné de verser 12,5 millions FCFA à Oumolou.